

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/02/2008
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-5-18

Séance du vendredi 8 février 2008

COMMANDE PUBLIQUE SERVICE DE TRANSPORTS SCOLAIRES AVENANTS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU les délibérations de la Commission Permanente du 27 février 1998 autorisant le Président à lancer la procédure de mise en concurrence et du 17 juillet 1998 portant autorisation de signer l'ensemble des marchés correspondants,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995,
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 29/01/2008
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

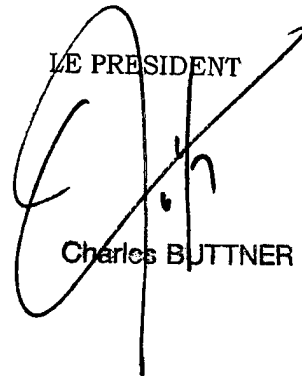
- ❖ Lot 43/10/001 - Illfurth, Tagolsheim et Walheim - lycée d'Altkirch - collège d'Illfurth
 - Approuve la suppression du service du mercredi à 18h00 sur le circuit 106,
 - et autorise le Président à signer l'avenant n° 3 au lot n°43/10/001 conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH pour un montant de - 3118.48 € HT (- 3290 € TTC).
- ❖ Lot 44/10/001 - Balschwiller - Spechbach - Aspach - lycée d'Altkirch - collège d'Illfurth
 - Approuve la suppression du service du mercredi à 18h00 sur le circuit 104,
 - et autorise le Président à signer l'avenant n° 5 au lot n°44/10/001 conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH pour un montant de - 3601.90 € HT (- 3800 € TTC).

❖ Lot 45/10/001 - Axe Bérentzwiller - lycée et collège d'Altkirch

- Approuve la suppression du service du mercredi à 18h00 sur le circuit 103,
- et autorise le Président à signer l'avenant n° 2 au lot n°45/10/001 conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH pour un montant de - 4161.14 € HT (- 4390 € TTC).

❖ Lot 30/09/008 - Desserte des lycées d'Altkirch

- Approuve la suppression du service du mercredi à 18h00 sur les circuits 158 et 165,
- et autorise le Président à signer l'avenant n° 4 au lot n°30/09/008 conclu avec la société KUNEGEL SA de ILLZACH pour un montant de - 8796.21 € HT (- 9280 € TTC).

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions